



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 51594

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fonctionnement de la Commission nationale d'aide au désendettement des rapatriés. En raison d'un certain nombre d'incidents liés à l'ambiguïté des textes régissant cet organisme et dont l'interprétation oppose les délégués des rapatriés et la délégation des rapatriés, la commission n'a pas pu se réunir normalement les 6 et 7 juillet 2000. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour remédier à cette situation qui retarde un peu plus encore l'examen des centaines de dossiers en souffrance et suscite un vif mécontentement chez les rapatriés.

Texte de la réponse

La commission nationale de désendettement des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée instituée par le décret n° 99-469 du 4 juin 1999 doit faire face à une charge de travail massive sur le plan quantitatif et au regard de la complexité des dossiers. 2 049 demandes ont été déposées alors que les associations de rapatriés estimaient ce nombre à environ 600. La lourdeur des passifs (en moyenne 770 000 F en 1996, 1,5 milliard de francs actuellement) rend les négociations sur l'apurement de la dette particulièrement longues et délicates, surtout pour les entreprises en liquidation ou redressement judiciaire, qui représentent 30 % de l'ensemble. Néanmoins fin mars 2001, la commission nationale a statué sur 643 demandes au stade de l'accès au dispositif et 38 d'entre elles ont été examinées au niveau du plan d'apurement comportant une aide de l'Etat. Les mesures nécessaires seront prises pour accélérer le processus d'instruction. En outre depuis 1997, 87 subventions ont été versées à des personnes ou entreprises relevant de l'ancien dispositif Codair, l'administration ayant été amenée à reprendre l'instruction en raison des observations formulées par la Cour des comptes dans son référé du 28 juillet 1997.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51594

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5591

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4271